

6 septembre 2006

06.152

Motion des groupes socialiste et PopVertsSol

Pour des places d'apprentissage accessibles

La formation duale et l'intégration professionnelle des jeunes doivent être mises en avant, développées, et mises en priorité par le Conseil d'Etat. De ce fait, le Conseil d'Etat est invité à étudier les moyens d'adopter une politique de soutien aux apprentissages proactive et valorisante.

Il pourrait notamment être envisagé:

1. d'augmenter la contribution au fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP), pour les entreprises non formatrices, afin d'encourager l'engagement d'apprentis;
2. de développer et d'encourager la formation duale, notamment en favorisant les liens entre les écoles et les entreprises;
3. de favoriser la mobilité des apprentis au sein et entre les entreprises;
4. de s'assurer que l'orientation professionnelle est sensibilisée à la réalité du terrain et aux besoins des entreprises.

L'urgence est demandée.

Signataires: N. Fellrath, O. Duvoisin, C. Gehringer, M.-F. Monnier Douard, Martial Debély, C. Bertschi, K. Coassin, C. Siegenthaler et E. Flury.

6 septembre 2006

06.152

Motion interpartis

Pour des places d'apprentissage accessibles

La formation duale et l'intégration professionnelle des jeunes doivent être mises en avant, développées, et mises en priorité par le Conseil d'Etat. De ce fait, le Conseil d'Etat est invité à étudier les moyens d'adopter une politique de soutien aux apprentissages proactive et valorisante.

Il pourrait notamment être envisagé:

1. de veiller à diminuer les charges et contraintes administratives des entreprises formatrices;
2. de développer et d'encourager la formation duale, notamment en favorisant les liens entre les écoles et les entreprises;
3. de favoriser la mobilité des apprentis au sein et entre les entreprises;
4. de s'assurer que l'orientation professionnelle est sensibilisée à la réalité du terrain et aux besoins des entreprises.

Signataires: N. Fellrath, O. Duvoisin, C. Gehringer, M.-F. Monnier Douard, Martial Debély, C. Bertschi, K. Coassin, C. Siegenthaler, E. Flury, D. Cottier, J.-C. Baudoin et R. Clottu.

Motion amendée acceptée non combattue, le 4 octobre 2006.